

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE

La Commission Exécutive réaffirme le soutien plein et entier de la Confédération aux actions et mobilisations menées par l'ensemble des travailleurs des secteurs public comme privé.

Tous partagent l'inquiétude d'une remise en cause profonde de notre modèle social et républicain, de surcroît dans un contexte d'explosion des inégalités. Tous partagent aussi le constat de politiques mises en œuvre pour une minorité – les « premiers de cordée » – et laissant sur le bas-côté l'immense majorité. La persistance de l'austérité, de la modération salariale, et plus largement la non redistribution des richesses, mettent à mal les valeurs de solidarité et de justice sociale auxquelles Force Ouvrière est attachée. La Commission Exécutive rappelle sa détermination à contrer la logique d'individualisation visant à « déprotéger » les travailleurs et à préserver nos statuts et droits collectifs.

La Commission Exécutive considère que le rôle de « contrepoids » des organisations syndicales est d'autant plus essentiel face à cette politique agressive et régressive. La détermination des cheminots en grève comme la journée de mobilisation du 22 mai menée à l'appel de l'ensemble des fédérations de fonctionnaires et avec la présence de toutes les Confédérations, constituent un signal fort. Le gouvernement se doit de l'entendre et de reconnaître la place des syndicats en répondant aux revendications au travers notamment du paritarisme, de la négociation interprofessionnelle et de la pratique contractuelle.

Face à l'aveuglement et l'obstination idéologique de l'exécutif, qui se refuse à prendre en considération les demandes légitimes des travailleurs, l'heure est à la résistance et à l'action en défense des revendications essentielles. Dans la cohérence du mandat donné par les 3500 délégués mobilisés lors du XXIV^{ème} Congrès confédéral de Lille, la Commission Exécutive propose aux autres organisations syndicales et de jeunesse de rechercher la plus grande unité possible pour créer dès à présent les conditions d'une action commune et d'un rapport de force interprofessionnel, y compris par la grève.

Paris, le 23 mai 2018

VOTÉE À L'UNANIMITÉ